

Service: Marchés Publics J.N.V /N.H/C-D N°DC-2023-036

ID: 059-215903832-20230324-DC\_2023\_036-AU

République Française

Département du Nord

## Ville de Marly

## **DÉCISION DU MAIRE**

Marché 2023-01

Objet : Marché relatif à la réhabilitation de l'école Jules Henri Lengrand

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire,

Vu la délibération n° 20-09 en date du 3 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité pour la ville de passer un marché à procédure adaptée concernant les services d'assurances

## DÉCIDE

Suite à la mise en concurrence effectuée auprès du BOAMP et sur le profil acheteur de la ville, de conclure le marché repris en objet dans les conditions suivantes :

- > Lot 1: Menuiseries extérieures avec la société BOIRAMA bu DVM située à SAINT AMAND LES EAUX pour un montant de 218 278,94 €TTC
- Lot 2: Peintures revêtements de sols avec la société SANIEZ CONSTRUCTION située à SOLESMES pour un montant de 154 391,38 € TTC
- > Lot 3 : Serrurerie clôture avec la société CLOTURES ET PORTAILS DU DOUAISIS située à FLERS EN ESCREBIEUX pour un montant de 130 428,00 €TTC
- > Lot 4: Plomberie sanitaire avec la société HERVE THERMIQUE située à RAISMES pour un montant total de 15 600,00 € TTC.

Les dépenses seront imputées au compte budgétaire suivant : 213

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 24 mars 2023

Le Maire, Jean-Noël VERFAILLIE

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le ..... de la publication .......